

Centre d'étude de la vie politique

Les cahiers du

CEVIPOL

<http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol>

LE VOTE OBLIGATOIRE EN FLANDRE
UNE ANALYSE À L'ÉCHELLE LOCALE

Koenraad DE CEUNINCK,
Dr. Carl DEVOS,
Dr. Herwig REYNAERT,
Tony VALCKE,
Dr. Dries VERLET,

Centrum voor Lokale Politiek – CLP, Département de science
politique, Université de Gand

2006/1

ULB

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES,
UNIVERSITÉ D'EUROPE

1. Introduction

Dans les démocraties occidentales actuelles, les citoyens disposent du droit de vote lors d'élections. Mais certains pays poussent plus loin le processus démocratique. C'est le cas de la Belgique qui impose l'obligation de voter. À l'intérieur de l'Union européenne, ce principe ne vaut que pour le Luxembourg et la Grèce; il est plutôt exceptionnel à l'extérieur de l'Union. En Flandre, la suppression ou non de l'obligation de suffrage revient régulièrement à l'ordre du jour.

À la fin de 2005 Johan Sauwens, membre du CD&V et ancien membre du Volksunie, proposait d'ailleurs d'abolir le vote obligatoire pour les élections communales. Cette mesure pourrait avoir des conséquences dès les élections en octobre 2006. Il était clair qu'il n'avait pas l'appui de son parti, mais l'idée n'était pas nouvelle. Après chaque élection, les victoires successives de l'extrême droite, représentée par le Vlaams Blok¹, engendrent un désenchantement devenu proverbial. À cette occasion, le débat sur le vote obligatoire reprend vigueur. En effet, de nombreux hommes politiques considèrent son abolition comme un remède à la montée électorale de l'extrême droite qui ne faiblit pas, comme en témoignent les dernières élections régionales et européennes du 13 juin 2004².

Cette contribution vise à fournir un fondement scientifique au débat. Pour y parvenir, nous confrontons, dans la mesure du possible, quelques arguments couramment évoqués avec les données empiriques disponibles au plan local.

Un premier volet esquissera les contours de la discussion politique sur le vote obligatoire en Flandre. En d'autres termes, il s'agit de présenter les points de vue des différents partis politiques à ce propos et, le cas échéant, leurs arguments. Nous avons demandé à chacun d'entre eux de préciser et de motiver leur position actuelle à l'égard de l'éventuelle suppression de l'obligation de voter. Cette enquête nous a permis de nous faire une idée de la manière dont les responsables politiques flamands abordent la question.

Dans un deuxième volet, nous traitons l'approche scientifique de la problématique. Nous avons demandé à une vingtaine de politologues flamands reconnus s'ils étaient favorables ou non à l'abolition du vote obligatoire, et de motiver leur réponse. Nous obtenons ainsi une vision de l'opinion du monde académique sur le sujet. Outre le jugement des politologues flamands, cette section commentera les principaux résultats de l'enquête. C'est le passage obligé pour obtenir un aperçu des arguments utilisés, à la fois dans les mondes politique et académique. L'argumentation des uns et des autres sera ensuite

¹ Nous parlons ici du Vlaams Blok, parce que nos données se rapportent à des élections passées. Lorsqu'il s'agira de l'avenir, nous utiliserons les termes Vlaams Belang.

² BOURGEOIS, G., "Foert-stemmen", *De Standaard*, 14 juin 2004 ; DOBBELAERE, B., "Had iemand soms beweerd dat het gemakkelijk zou zijn?", *De Standaard*, 26 juin 2004. Voir également *De Standaard* daté du 4 janvier, dans lequel Didier Ramoudt (VLD) soutient, dans un entretien, qu'il n'existe qu'une seule solution pour contrer les suffrages en faveur du Vlaams Belang : la suppression du vote obligatoire.

comparée dans la troisième section de l'article. L'enquête menée met en effet en évidence que, tant les hommes politiques interrogés que les politologues sondés recourent à un arsenal d'arguments. Ces derniers sont invoqués autant par les partisans du vote obligatoire que par ses adversaires. Se poser la question de leur validité respective n'est pas superflu. L'article a dès lors pour objet de vérifier la solidité de chacune des thèses proposées en la matière.

La substance de notre contribution se situe donc dans un cinquième et dernier volet, qui confronte, de manière empirique, les différents arguments. Nous y procédons au moyen d'un matériau d'investigation propre et original. Son originalité consiste, en fait, dans la spécificité locale des données rassemblées par nos soins. Jusqu'à présent, en effet, les éléments recueillis visaient un groupe plus large, situé généralement au niveau national.

A contrario, les données que nous avons collationnées l'ont été dans le cadre d'une enquête menée à grande échelle dans la ville flamande de Gand. Une investigation annuelle, de 2000 à 2005, a été faite auprès des électeurs gantois. En 2003, la recherche a été approfondie. Une enquête auprès des électeurs des villes de Bruges et d'Anvers a aussi été réalisée, dans le but de faire une analyse comparative des différentes variables. La population visée devait, entre autres, donner son opinion sur une éventuelle suppression du vote obligatoire. Les réponses ont permis de déterminer, au plan local, l'existence ou non d'un lien entre la volonté de voter sans obligation et une série de variables différentes. Nous sommes naturellement conscients qu'il est impossible de confronter, de façon empirique, la totalité des arguments utilisés dans le débat. Toutefois, notre banque de données autorise la comparaison de quelques-unes des principales thèses énoncées.

2. Le débat politique en Flandre

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble utile d'explicitier les points de vue des partis politiques flamands.

Lors de son congrès du 23 novembre 2002, le SP.a (Socialistische Partij anders, parti socialiste flamand) a approuvé un programme rénové. Rappelons qu'au cours de ce même congrès, le cartel avec Spirit a vu le jour. Dans le rapport définitif, sous le titre 'participation', le SP.a prend position en faveur du vote obligatoire. '*Voter est un droit, se présenter un devoir*'³ affirme-t-il. L'argumentation renvoie à une étude antérieure, qui constate qu'en cas de suppression de l'obligation de voter, les personnes sans formation seraient les premières à ne plus se rendre aux urnes. L'impact de cette frange de la population sur la décision politique s'amenuiserait donc, raison pour laquelle le vote obligatoire devrait être maintenu⁴. Le Socialistische Partij souhaite même étendre l'obligation de voter aux référendums et aux consultations populaires.

³ Democratie, overal en voor iedereen. Eindtekst werkgroep maatschappelijke participatie SP.a – 30/03/2002 –, p. 5.

⁴ Resolutietekst 'Beter een boze stem dan geen stem'. Adopté au congrès du SP.a le 30 novembre 2002, p. 19. Pour plus d'information, on peut consulter le site du parti: <http://www.sp-a.be/nationaal/index.asp>

Cela implique la prise en compte des résultats des scrutins par les dirigeants: *‘Qui demande l’opinion de la population doit respecter cette opinion’*⁵.

En revanche, le programme de base de Spirit, partenaire du cartel, se dit favorable à la suppression du vote obligatoire⁶. Ce parti nous a envoyé une courte note explicative de son point de vue. Tout d’abord, il considère qu’une suppression de l’obligation de voter ne peut s’inspirer d’un intérêt politique : *‘On ne peut pas changer le système électoral pour des raisons d’intérêt partisan’*⁷. Ensuite, le parti signale qu’en cas de suppression du vote obligatoire, l’électeur non motivé abandonnerait l’exercice de son rôle politique. Comme le SP.a, Spirit craint que l’abolition de l’obligation de voter n’exclue certains citoyens du processus électoral. Toutefois, les segments exclus ne le seraient pas en fonction de leur origine sociale mais de leur ‘intérêt politique’. Obliger quelqu’un à participer à une chose qui ne l’intéresse pas n’a pas de sens. C’est la tâche des responsables politiques de mobiliser les électeurs à se rendre aux urnes. Enfin, le parti rappelle qu’actuellement le non-respect de l’obligation de voter n’engendre pas de poursuite. Une telle inconséquence est, à son avis, inadmissible dans un État de droit.

Le CD&V (Christen Democratisch & Vlaams, parti démocrate-chrétien flamand) se prononce, tout comme le SP.a, en faveur du maintien du vote obligatoire. Dans une note⁸, le parti avance que les groupes sociaux plus faibles de la population seraient les premiers à renoncer à leur droit, dans l’hypothèse d’une éventuelle suppression de l’obligation de voter. En effet, de nombreuses études démontreraient que les personnes les moins scolarisées ou même celles qui présentent un intérêt politique moindre, décrocheraient plus rapidement. Le parti craint aussi que ces groupes ne soient assez rapidement négligés par les hommes politiques, et que leurs intérêts soient moins sérieusement défendus. Enfin, il insiste sur le fait qu’en démocratie, les droits impliquent des devoirs. L’obligation de voter en fait partie.

La N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie, parti nationaliste flamand), en cartel avec le CD&V depuis 2004, est d’un autre avis. Les citoyens seraient suffisamment ‘libres et responsables’ pour décider par eux-mêmes de participer ou non à la démocratie. Par conséquent, imposer le vote s’avère inutile⁹. La N-VA ajoute néanmoins que les autorités doivent ‘inciter activement’¹⁰ le citoyen à se présenter au bureau de vote lors des élections. La façon de procéder n’est pas précisée.

⁵ Traduction : ‘Celui qui demande l’opinion de la population est tenu de la respecter’. Democratie, overal en voor iedereen. Eindtekst werkgroep maatschappelijke participatie SP.a – 30/03/2002 –, p. 5.

⁶ À ce sujet, le parti nous a fait parvenir un mail, le 21 décembre 2004. Mail de Wouter Vandebos à Koenraad De Ceuninck avec une argumentation en annexe. Voir également le programme de base du parti sur le site : <http://www.meerspirit.be/article.php?dossiers/2001/11/29/1> Page consultée le 17 novembre 2004.

⁷ ‘Afschaffing stemplicht’ Une note inédite envoyée par le parti Spirit sous forme d’e-mail. Mail de Wouter Vandebos à Koenraad De Ceuninck, le 21 décembre 2004.

⁸ “Stemplicht of stemrecht” – Nota van de CD&V-Kamerfractie 16 avril 2003.

⁹ Voir le site du parti : http://www.n-a.be/programma/standpunten/Dossiers_detail.asp?ID=117, page consultée le 27 octobre 2004.

¹⁰ Résolution du congrès national de la N-VA, Louvain, 4 et 5 mai 2002.

Le VLD (Vlaams Liberalen en Democraten, parti libéral flamand) adopte une position similaire à celle de la N-VA : l'obligation de voter doit être abolie. Nous retrouvons l'argumentation sur ce point dans la Déclaration de Novembre¹¹ du parti, approuvée par le congrès du VLD les 16 novembre et 7 décembre 2002. La suppression du vote obligatoire est requise au nom de la 'liberté'. Le parti ne nous a pas fourni d'explications supplémentaires à ce propos.

Groen! (Les verts flamands) est aussi partisan de la liberté de vote¹². Cependant, cette liberté devrait s'accompagner de mesures à même de renforcer la participation politique. Il faudrait que les partis se présentent devant l'électeur afin de le convaincre de voter pour leur parti : la motivation et l'authenticité de la participation politique seraient ainsi augmentées. Les écologistes reconnaissent cependant que la fin du vote obligatoire diminuerait la prise en compte des plus faibles de la société. Mais à leur avis, la volonté d'accorder justement plus d'attention à ce groupe, lors d'une éventuelle suppression de l'obligation de voter, compenserait le phénomène. Au demeurant, selon les verts flamands, dans les pays européens où le vote n'est pas obligatoire, la politique sociale n'est pas nécessairement plus mauvaise.

Enfin, le Vlaams Belang (parti flamand d'extrême droite) souhaite lui aussi l'abrogation du devoir électoral¹³. Le parti motive son choix en affirmant que les citoyens qui continueraient de participer aux élections seraient mieux informés et plus adultes. Pour le parti d'extrême droite, la modification de la loi doit s'accompagner d'une 'publicité active du gouvernement': une information suffisante des citoyens est nécessaire pour qu'ils puissent exprimer leur suffrage.

Le point de vue du Vlaams Belang mérite d'être souligné, car la suppression du scrutin obligatoire est souvent considérée comme une arme contre ce parti. De l'avis du politologue Cas Mudde, de l'Université d'Anvers, la liberté de vote accélérerait la perte de voix pour le Vlaams Belang¹⁴. Il concède cependant que le parti ne s'effondrerait pas instantanément pour autant. Toutefois, d'autres politologues ne sont pas convaincus que l'abolition du scrutin obligatoire annoncerait le dépérissement du parti extrémiste¹⁵. Dans son étude, Marc Hooghe (cf. infra) évalue le manque à gagner à quelques pour-cent seulement, car l'abolition du vote obligatoire ne résoudra pas les problèmes des gens. Seule différence pour M. Hooghe, les manifestations de mécontentement de nombre de citoyens s'atténueraient quelque peu, pendant la période électorale. À ce propos, Filip Dewinter affirme que, si jamais on en arrivait là, le parti y serait en tout cas préparé: *'On lancerait des campagnes spécifiques pour convaincre les électeurs d'aller aux urnes'*¹⁶. Dans l'éventualité de l'abandon

¹¹ Site du VLD : <http://www.vld.be/uploads/Novemberverklaring.pdf>.

¹² Mail de Stefan Colaes à Koenraad De Ceuninck comprenant l'argumentation de Groen!

¹³ Le parti nous a adressé un e-mail sur le sujet, le 2 septembre 2004. Mail de Steven Utsi à Koenraad De Ceuninck contenant l'argumentation du Vlaams Belang.

¹⁴ MUDDE, C., "In Europa kleurt alleen Vlaanderen zwart", *De Standaard*, 15 juin 2004.

¹⁵ HOOGHE, M., "Afschaffing kiesplicht is ondemocratisch", *De Standaard*, 16 juin 1998.

¹⁶ COCHEZ, T., "Vlaams Blok denkt proteststemmers uit bed te krijgen", *De Morgen*, 28 octobre 2004.

de l'obligation de vote, il n'est d'ailleurs pas du tout évident que le Vlaams Belang s'effondrerait comme un vulgaire château de cartes. Certaines études démontrent précisément que la position d'*underdog* peut avoir un effet mobilisateur¹⁷.

Les positions et les motivations des partis politiques flamands sont à présent connues. Mais que disent les scientifiques spécialisés en la matière ? Les résultats des recherches apportent-ils de nouveaux éléments au débat ? Confirment-ils ou infirment-ils certains arguments évoqués plus haut ? Donnons d'abord la parole aux politologues flamands. Les résultats de notre recherche seront commentés par la suite.

3. Approche scientifique du débat

3.1 Enquête auprès des politologues flamands

Tout comme le monde politique, les politologues connaissent eux aussi des discussions et des désaccords au sujet du vote obligatoire. Des dimensions explicitement normatives, politiques et philosophiques entrent ici en ligne de compte. Des divergences très nettes apparaissent à leur propos chez les scientifiques. Certains politologues défendent parfois leurs thèses publiquement via les médias. Il est cependant malaisé de se faire une idée de l'opinion de la plupart d'entre eux. Mais est-il pertinent de prendre connaissance des idées et des points de vue de la communauté scientifique en la matière ?

La réponse n'apparaît pas clairement, et pourtant... Il s'agit, il est vrai, d'une 'élite' qui a une approche bien informée et nuancée du problème. Animés par un idéal d'objectivité, ces experts se fondent sur un savoir et une compréhension scientifiques des choses. Cela ne veut pas dire qu'ils soient susceptibles d'adopter un point de vue objectif – la question du devoir électoral est trop intimement liée aux principes fondamentaux de la démocratie et de la citoyenneté, etc. –, mais ils sont tout de même supposés avoir une opinion aussi impartiale que possible, dénuée notamment de toute considération partisane, de tout intérêt sectaire.

Pour y voir plus clair, nous avons pris contact avec vingt scientifiques flamands qui travaillent – partiellement ou exclusivement – sur la politique intérieure belge. Il s'agit ici, naturellement, d'un échantillon limité, mais c'est à notre avis un bon indicateur des conceptions existant en la matière dans la communauté des politologues flamands. D'entrée de jeu, nous pouvons nous attendre à ce que ceux-ci soient au courant de la littérature et de la recherche concernant tous les éléments du débat sur le vote obligatoire. Nous avons approché quatre scientifiques des universités de Gand (UGent), Louvain (KU Leuven), Bruxelles (Vrije Universiteit Brussel) et Anvers (Universiteit Antwerpen). Quatre autres proviennent de Hautes Écoles et de l'Université de

¹⁷ BILLIET, J., Tijdens de hoorzitting in de Commissie voor Binnenlandse Aangelegenheden, Huisvesting en Stedelijk Beleid. Vlaams Parlement – zitting 2003-2004 – 14 avril 2004. Pièce 1962, n° 2, p. 6.

Hasselt. Un bref questionnaire a été envoyé par courrier électronique à chacun d'eux.

Il ressort de l'enquête que treize scientifiques contactés sur vingt sont favorables au maintien du vote obligatoire. Cinq ont fourni une réponse négative à la question et deux sont sans opinion. Les partisans de la suppression motivent leur choix en se basant, entre autres, sur le principe que la participation ne peut pas être forcée, sur la situation exceptionnelle de la Belgique et sur le fait que dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, il ne règne pas de situation sociale insupportable. Ils considèrent, en outre, que les électeurs, 'contraints' de se présenter au bureau électoral, ne sont pas suffisamment informés ou motivés. Soit ces citoyens expriment un suffrage négatif, soit ils émettent un vote de protestation (la 'qualité' du suffrage est ici en cause). La suppression du vote obligatoire encouragerait les partis à mieux informer les électeurs et à les mobiliser davantage. Enfin, l'obligation de vote serait une atteinte inacceptable à la liberté individuelle.

Les défenseurs du maintien de l'obligation de voter considèrent par contre le vote comme un devoir civique. Ils soulignent la nécessité de maintenir toutes les parties de la population dans le corps électoral pour éviter une distorsion sociale. Ils craignent que, dans le cas contraire, les responsables politiques ne négligent les catégories défaillantes ou ne les prennent plus en compte. Est également invoquée la responsabilité des hommes politiques à l'égard des électeurs qui se réduiraient à une élite informée face à la masse silencieuse, dont chacun pourrait, à son gré, se faire l'interprète. Les partisans du vote obligatoire attirent l'attention sur les signes d'avertissement, tels le mécontentement et l'extrémisme, et sur la légitimité du système politique.

Parmi les scientifiques interrogés, il règne cependant une unanimité sur la question de savoir si l'obligation de voter pourrait être conservée à un niveau de pouvoir et supprimée à un autre. Seul un collègue, partisan de l'abolition, est d'avis que chaque niveau de pouvoir pourrait être soumis à une réglementation propre. Les dix-neuf autres experts souhaitent les mêmes règles à tous les échelons.

Par ailleurs, les politologues contactés ont été interrogés sur la nécessité d'ajouter d'éventuelles conditions additionnelles à l'obligation de voter. Cette proposition a été massivement rejetée tant parmi les partisans du maintien de la règle en vigueur que chez ceux qui sont favorables à son abolition. En réalité, seuls deux 'abolitionnistes' ont évoqué certaines mesures d'accompagnement indispensables. Le premier scientifique souhaite, notamment, l'abandon des seuils électoraux. La mobilisation des couches sociales les plus défavorisées s'avère impérative pour le second.

Par la suite, nous leur avons demandé s'ils pensaient que la communauté des politologues flamands est unanime sur la question du vote obligatoire. À ce propos, huit collègues pensent qu'il existe un consensus sur la question et le même nombre estime que non. Quatre scientifiques sont sans avis. Toutefois, le premier groupe est d'accord pour dire que la majorité des politologues défend le maintien de l'obligation d'exprimer son suffrage. Concernant un éventuel

consensus des politologues sur le plan international, les points de vue sont plus convergents. Seulement, trois personnes interrogées estiment qu'il y a un consensus dans le débat, tandis que la moitié des scientifiques contactés n'y croient pas. Sept autres n'ont pas d'opinion à cet égard.

Enfin, a été abordée la question de la capacité de la science politique de produire un avis objectif sur la désirabilité du vote obligatoire. À cet égard, quatre correspondants sur vingt jugent que la science politique est à même de fournir un avis objectif sur la nécessité d'abroger l'obligation de voter. Autrement dit, 80% des personnes approchées estiment que la discipline est incapable de formuler une réponse objective en la matière.

Cela n'empêche pas les participants à l'enquête, quelle que soit leur position, de s'accorder pratiquement tous sur ce que les sciences politiques peuvent apporter au débat. Citons parmi les multiples missions énoncées : l'inventaire des arguments et leur examen scientifique, l'indication et la proposition d'arguments, de notions et de réflexions qui ne figurent pas encore dans le débat public, l'estimation et la prévision des résultats électoraux ou de la gestion politique, l'évocation des pratiques et des expériences dans d'autres pays, l'évaluation de l'impact possible sur la crédibilité du système politique ou sur sa légitimité, l'analyse de l'éventuelle distorsion sociale de l'électorat, suite à la suppression du vote obligatoire; la distinction entre les effets réels et supposés du maintien ou de la suppression de l'obligation de voter, l'établissement des valeurs ou des axiomes normatifs qui sous-tendent certaines opinions. La science politique serait également en mesure, selon eux, de démontrer qu'un point de vue n'est pas plus démocratique qu'un autre. Elle est apte à prendre en compte les différentes interprétations du principe de la représentativité. Il revient enfin aux politologues de formuler des avis sur la manière de motiver la population à remplir son devoir électoral et de signaler que le *statu quo* requiert aussi une justification. Autrement dit, ni les divergences de vue des politologues, ni l'absence d'une réponse objective de leur part sur le bien-fondé ou non de la suppression du vote obligatoire n'impliquent la réduction du rôle de la discipline dans ce débat. Au contraire, à la lumière de toutes les possibilités énoncées, l'apport de cette modeste contribution n'en est que plus clair.

Comme nous l'avons mentionné, notre projet consiste, surtout, à sélectionner quelques-uns des nombreux arguments utilisés par les partisans et les adversaires du vote obligatoire, et à les soumettre à un examen empirique. Nous ne retiendrons que les arguments susceptibles d'être analysés – négligeant les thèses normatives ou générales – et qui apparaissent dans notre banque de données. Après leur évaluation empirique, nous présenterons d'autres informations pertinentes, puisées dans notre banque de données, concernant la discussion sur le devoir électoral. Ainsi satisferons-nous à la mission de pourvoir le débat public d'une information pertinente, objective et scientifique, la plus large possible.

3.2. Les résultats de l'enquête

Avant de nous référer à notre propre banque de données, citons quelques études relatives au vote obligatoire. Nombre de recherches ont effectivement été menées sur les conséquences d'une éventuelle abrogation de l'obligation de voter, autant au plan national qu'international. Nous pensons aux études de l'*ISPO* (Instituut voor Sociaal en Politiek Opinieonderzoek, pour la Flandre) ou plus éloignées de nous, d'*A. Lijphart* (pour les États-Unis). Évoquons rapidement quelques résultats, avant de passer à ceux de notre propre recherche.

Tout d'abord, le statut socio-économique de l'individu influence nettement sa participation politique, dont fait partie l'accomplissement du devoir électoral¹⁸. De plus, celui qui reçoit un nombre plus élevé de stimuli politiques, de la part de son entourage, a tendance à participer davantage à la vie politique¹⁹. De l'étude de Lijphart, il ressort aussi que les "mieux lotis" sont plus participatifs que les laissés-pour-compte, raison pour laquelle l'impact des uns et des autres sur la gestion de la chose publique n'est pas comparable²⁰. Les recherches sur les élections aux États-Unis, en Suisse, en Allemagne, au Danemark, en Autriche et en Suède – pays où le vote n'est pas obligatoire – vont toutes dans le même sens. En effet, l'engagement politique formel (plus spécifiquement : se rendre aux urnes) augmente avec l'amélioration de la position sociale. Les individus ne sont donc pas égaux devant la participation politique²¹.

À première vue, il peut sembler qu'une participation peu élevée aux élections ne pose pas de problème. Or un tel phénomène fausse l'image de la société puisque les classes les plus démunies sont les premières à disparaître de la scène politique. C'est surtout vrai aux États-Unis, mais suffisamment de raisons et de preuves attestent la même situation dans d'autres démocraties²². Ensuite, l'électeur détermine qui est élu, et définit par voie de conséquence les problèmes mis à l'ordre du jour. Les résultats des différentes études montrent que les responsables politiques négligent assez rapidement les franges de la population qui ne se rendent plus aux urnes²³.

Enfin, la baisse des chiffres de la participation électorale se constate pratiquement dans toutes les démocraties modernes. Pensons à la France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, exemple sans doute le plus flagrant. Le tableau 1 donne un aperçu de l'évolution des chiffres de

¹⁸ MILBRATH, L.W., Goel, M.L., *Political Participation. How and why do people get involved in politics?* Lanham – New York – Londres, University Press of America, 1977, pp. 90-106.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 35-42.

²⁰ LIJPHART, A., "Unequal Participation: Democracy's Unresolved Dilemma", *American Political Science Review*, vol. 91, n° 1 (mars 1997), p. 1.

²¹ *Ibid.*, p. 2.

²² Voir par ex : SMITH, D.H. et al., *Participation in Social and Political activities. A comprehensive analysis of political involvement, expressive leisure time and helping behaviour*, San Francisco – Washington – Londres, 1980, 682 p., MABILEAU, A. et al., *Local Politics and Participation in Britain and France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 35-87.

²³ LIJPHART, A., *op. cit.*, pp. 2-5.

participation au scrutin national dans quelques pays sélectionnés²⁴. Il s'agit bien ici d'élections nationales, vu que les chiffres concernant les élections locales ne sont pas disponibles à l'échelle internationale.

Tableau 1. *Évolution de la participation aux élections nationales dans quelques pays*²⁵

Belgique	1965	1971	1978	1981	1987	1991	1999
	88,0%	88,6%	87,8%	94,3%	86,5%	85,1%	83,2%
Pays-Bas	1967	1971	1977	1981	1986	1994	1998
	92,0%	77,8%	86,3%	80,3%	84,2%	75,2%	70,1%
France	1967	1973	1978	1981	1988	1993	1997
	71,1%	70,6%	63,4%	63,9%	58,1%	61,3%	59,9%
États-Unis	1966	1972	1978	1980	1988	1992	2000
	48,4%	55,2%	37,2%	52,6%	50,1%	55,0%	46,6%

La participation électorale dépend souvent aussi du niveau politique pour lequel il faut voter. Les élections au Parlement européen, les scrutins locaux ou partiels enregistrent un taux de participation toujours moindre que celui observé aux élections nationales. Elles sont qualifiées de *second-order elections*. Les enjeux, vraisemblablement moins importants, n'incitent guère à se déplacer²⁶. Que la tendance à la baisse de la participation électorale s'accompagne de la scolarisation de plus en plus importante des citoyens apparaît toutefois comme un phénomène étrange et paradoxal. Un niveau de capital scolaire plus élevé devrait justement induire un intérêt plus grand pour la vie politique²⁷.

Une deuxième étude relative à notre débat – menée en 1997 par Marc Hooghe et Koen Pelleriaux (VUB) – insiste sur les points suivants. Les deux auteurs simulent tout d'abord les effets d'une éventuelle abrogation du vote obligatoire en Flandre. Ils attirent l'attention sur l'absentéisme. En cas de suppression de l'obligation de suffrage, seul augmenterait le nombre d'abstentionnistes²⁸.

Selon ces auteurs, les glissements politiques seraient assez limités. Les Verts tireraient électoralement le plus grand avantage de la suppression du vote obligatoire. Cette dernière bénéficierait aussi, mais dans une moindre mesure, aux démocrates chrétiens et aux libéraux. Les perdants seraient donc les socialistes et le Vlaams Blok : un petit nombre d'électeurs de ces deux partis s'abstiendrait. Mais les passages d'un parti à l'autre resteraient en général peu importants. C'est la raison pour laquelle les auteurs concluent que la

²⁴ Les pourcentages représentent le nombre de voix émises par rapport à la population ayant le droit de vote dans le pays. Toutes les données concernent les élections parlementaires nationales. Le choix des années est arbitraire, mais il indique la tendance.

²⁵ Données provenant du site web de l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance*: www.idea.int.

²⁶ LIJPHART, A., *op. cit.*, pp. 5-6.

²⁷ *Ibid.*, p. 6.

²⁸ HOOGHE, M. et PELLERIAUX, K., "Afschaffing van de kiesplicht. Een simulatie", *Samenleving en Politiek*, 4, 1997, pp. 5-6.

suppression du vote obligatoire n'engendrerait pas de changements significatifs dans le paysage politique²⁹. Les caractéristiques socio-démographiques ont fait l'objet d'une analyse, de même que leur impact sur la volonté de se rendre ou non dans l'isoloir.

Une troisième contribution intéressante sur les conséquences causées par la fin de l'obligation de vote est apportée par Jaak Billiet (KULeuven, ISPO). Les deux arguments majeurs en faveur du scrutin obligatoire sont, d'après lui, « l'inégalité sociale et la déformation de la composition de l'électorat »³⁰. La liberté de voter ou non marginaliserait à terme certains groupes sociaux. Le fait que pas mal de personnes indifférentes se rendent aux urnes pour émettre un vote « sans valeur » constituerait, *a contrario*, l'argument principal des abolitionnistes.

De plus, Jaak Billiet s'est penché sur les raisons qui poussent l'individu à voter ou à ne pas le faire. Outre le niveau de formation, le sexe et l'adhésion active à une association semblent jouer un rôle déterminant dans ce choix³¹. Par ailleurs, la suppression du vote obligatoire ne diminuerait pas le succès du Vlaams Belang. Mais les résultats des recherches divergent à ce propos. Rien n'exclut, par exemple, que ce parti perde d'un coup « la moitié de ses électeurs »³².

4. Examen comparé des arguments

Nous venons de constater que tant le monde académique que politique est très partagé sur la question de l'abrogation du vote obligatoire. Notons à présent les arguments du débat susceptibles de faire l'objet d'un examen empirique :

– La modification de la loi électorale produira-t-elle des effets politiques ? Autrement dit, l'abstentionnisme plus élevé des électeurs aura-t-il une incidence sur les rapports de force entre les partis ? Qui seront alors les éventuels « gagnants » et « perdants » ? Et plus particulièrement : l'annulation du vote obligatoire causera-t-elle l'effondrement du Vlaams Belang ? La confrontation empirique de cette problématique avec des éléments puisés dans notre banque de données est tout à fait possible.

– La suppression du vote obligatoire induira-t-elle ce que nous pourrions appeler, une « marginalisation politique » ? En d'autres termes, dans l'hypothèse où de nombreux électeurs cesseraient de se rendre aux urnes, l'absentéisme serait-il sélectif ?

Cette *marginalisation politique* peut être confrontée avec différentes variables figurant dans notre banque de données. La composition du corps électoral s'en

²⁹ *Ibid.*, pp. 9-10.

³⁰ BILLIET, J., "Stemplicht of vrijheid om al of niet te gaan stemmen in Vlaanderen: het verkiezingsonderzoek van 1999 *De kiezer heeft zijn redenen. 13 juni en de politieke opvattingen van Vlamingen*, Louvain, Acco, 2002, pp. 129-146, p. 134.

³¹ *Ibid.*, p. 141.

³² Cf. à ce propos EECKHOUT, B., "Blok verliest helft van stemmen bij afschaffing", *De Morgen*, 27 octobre 2004, p. 3.

trouverait-elle modifiée concernant le rapport des sexes, l'âge, le niveau de formation, les classes sociales et la situation professionnelle spécifique ?

– L'obligation de voter peut-elle encourager l'électeur à bien s'informer sur la politique ?

Nous définissons l'intérêt pour le politique comme la volonté de se renseigner sur la vie du quartier, d'y consacrer du temps, etc.

– La motivation du vote des personnes qui souhaitent continuer d'exprimer leur suffrage est-elle de meilleure qualité ?

On peut, entre autres, vérifier si les adeptes du vote présentent un intérêt plus significatif pour la chose publique que les abstentionnistes.

En dehors des éléments comparables, nous examinerons, à partir de notre base de données, les variables indépendantes susceptibles d'expliquer les raisons de certains abstentionnistes qui continuent, néanmoins, de participer à la vie politique. D'autres arguments peuvent en effet nourrir le débat.

5. Les données

5.1. La méthodologie

La seconde partie empirique de notre contribution se fonde sur les données recueillies au moyen d'une enquête périodique. Plus précisément, depuis 2000, des entretiens annuels en face à face sont organisés chez des électeurs domiciliés à Gand³³. En 2003, la population consultée a été élargie aux électeurs des villes de Bruges et d'Anvers. Ainsi est-il possible de travailler de manière comparative. Sauf mention contraire, nous traiterons ici les données de 2003.

Nous n'avons pas fixé de limite d'âge. Les échantillons envisagés ont été prélevés, de manière totalement aléatoire, dans le registre de la population. La taille de l'échantillonnage prévu est de 1.752 individus à Gand, 1.200 à Bruges et 1.700 pour la ville d'Anvers³⁴.

En fait, le sondage effectué à Gand, à Bruges et à Anvers se réduit, après un indispensable contrôle de qualité, aux données fournies respectivement par 699, 495 et 680 électeurs. Les taux de réponse à Gand, à Bruges et à Anvers

³³ Voir e.a. : VERLET, D., REYNAERT, H. et DEVOS, C., *Tevredenheid over lokaal beleid. Stad Gent*, Bruges, Vanden Broele, 2002, 189 p. ; VERLET, D., REYNAERT, H. et DEVOS, C., *Burgers in Vlaamse grootsteden. Tevredenheid, vertrouwen, veiligheidsgevoel en participatie in Gent, Brugge en Antwerpen*, Bruges, Vanden Broele, 2005, 173 p.

³⁴ Tenant compte de nombre de non réponse (environ 40%), nous avons choisi d'examiner 1 % de la population ayant le droit de vote (à Gand 170.000). Avec prêt de 1750 individus interrogés, il est possible de mener une analyse détaillée des divers groupes sociaux et politiques. À Bruges il y a moins d'habitants. Dès lors, la taille des l'échantillon a été réduite à 1.200 personne interrogée. Enfin, à Anvers nous avons choisi d'interroger le même nombre de personnes qu'à Gand malgré que la ville d'Anvers ait une population plus importante. Ce choix a notamment été dicté par des impératifs pratiques et financiers.

atteignent respectivement 39,9%, 41,3% et 38,8%. Compte tenu de la taille de l'enquête, cet échantillon peut être considéré comme représentatif³⁵. Lors d'autres interviews d'électeurs gantois, 1.700 personnes ont été approchées pour chaque enquête. Environ 40% d'entre elles ont répondu au questionnaire³⁶.

Dès lors que le nombre des personnes interrogées faisant défaut peut être variable, la représentativité de l'échantillon traitable a été soumise aux tests du chi carré. Nous avons vérifié les variables du domicile (à l'aide du code postal), du sexe et de l'âge en fonction de catégories d'âge préétablies. Cette vérification a permis de constater qu'aucun échantillonnage, effectivement réalisé, ne pose de problème notable quant à la représentativité des communes du domicile³⁷. En fonction du sexe et de l'âge, toutefois, une légère sous-représentation des personnes de plus de 65 ans apparaît, surtout chez les femmes³⁸. Cet élément sera donc pris en compte lors de la phase d'interprétation. Notons enfin que les constatations faites pour les données de 2003 concernant les trois villes correspondent aux résultats obtenus, depuis l'an 2000, pour la ville de Gand.

5.2. *Évolution générale*

L'évolution chronologique des différentes variables ne peut être tracée que pour la ville de Gand, et plus précisément pour la période allant de 2000 à 2005 (voir tableau 2). L'augmentation lente, mais régulière, du nombre de citoyens qui répondent qu'ils continueront à voter « toujours » ou « généralement » en cas d'abrogation du vote obligatoire (de 61% en 2000 à 68,6% en 2005) est un premier constat important. 2003 fait cependant exception : la part de répondant déclarant qu'ils iraient « toujours » ou « généralement » voter chute à 61,5%.

Une seconde constatation indique la réduction progressive du groupe des habitants affirmant qu'ils n'iraient « jamais » voter s'ils n'en avaient pas l'obligation (de 21,6% en 2000 à 16% en 2005). Ici aussi, 2003 diverge par rapport aux autres années : le groupe en question grimpe à 22,4%³⁹.

³⁵ Les formulaires de l'enquête proprement dits comptent 26 pages. La durée moyenne de l'entretien est de 60 minutes environ.

³⁶ En 2005, le pourcentage des réponses pour l'enquête de Gand atteint 43,9 % (soit 751 personnes interrogées sur 1.709 personnes contactées). Pour 2005, nous n'avons pas de résultat pour les villes de Bruges et Gand.

³⁷ Concernant la comparaison des échantillons effectifs par rapport aux prévisions, le test chi carré a établi des valeurs de 13,29 ; 2,76 et 32,15 pour respectivement Gand, Bruges et Anvers. Le nombre de degrés de liberté est respectivement de neuf, trois et treize et les valeurs-p complémentaires s'élèvent respectivement à 0,150 ; 0,431 et 0,002.

³⁸ La combinaison des variables sexe et âge a également été soumise au test du chi carré. La comparaison de l'échantillon réel par rapport à l'échantillon prévu donne pour le test du chi carré les valeurs de 17,28 ; 21,57 et 30,05 pour respectivement Bruges, Gand et Anvers. Les degrés de liberté sont chaque fois de 11 et les valeurs-p atteignent respectivement 0,100 ; 0,028 et 0,002.

³⁹ L'exception formée par 2003 ne s'explique pas à première vue. Il s'agit, il est vrai, d'une année électorale, tel est également le cas pour 2004.

Ces deux observations impliquent la diminution progressive de l'impact d'une éventuelle suppression du vote obligatoire. Il faut évidemment vérifier si la tendance se vérifiera dans les années à venir.

Tableau 2: Position des électeurs gantois à l'égard du vote obligatoire pour la période 2000-2005⁴⁰

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Toujours	43,5%	48,3%	46,9%	46,3%	50,5%	52,9%
Généralement	17,5%	14,2%	16,4%	15,2%	15,3%	15,7%
Toujours/Généralement	61,0%	62,5%	63,3%	61,5%	65,8%	68,6%
Parfois	11,9%	10,4%	9,9%	11,7%	10,5%	10,1%
Jamais	21,6%	20,9%	18,9%	20,5%	18,0%	16%
Sans avis	5,5%	5,7%	7,6%	6,3%	5,0%	5,2%

5.3. Le rapport au vote obligatoire dans l'électorat des différents partis flamands⁴¹

Une question fréquente dans le débat sur le vote obligatoire porte sur l'intérêt pour des citoyens peu intéressés par la vie politique de prendre part aux élections. L'idée sous-jacente est que ces votes par dépit disparaîtraient, sans doute, avec la fin du scrutin obligatoire. En corollaire se pose aussi la question de l'impact de la fin de l'obligation de voter sur les différents partis. C'est précisément sur ce point que nous allons à présent nous pencher.

Observons tout d'abord les scores par parti, à Gand, pour la période de 2000 à 2005. Les électeurs socialistes sont manifestement très convaincus de l'utilité de leur suffrage : 75 à 80% des socialistes continueraient de voter « toujours » ou « généralement »⁴². Seul 10 à 15% de l'électorat socialiste ne se rendrait plus « jamais » au bureau de vote si ce n'était plus obligatoire⁴³. Les chiffres sont plus importants parmi les électeurs des verts (Groen !) : 80 à 90% d'entre eux continueraient à voter « toujours » ou « généralement »⁴⁴, tandis qu'un nombre négligeable (5% ou moins) ne se rendrait plus « jamais » au bureau de vote⁴⁵. L'électorat du Vlaams Blok/Vlaams Belang présente une attitude plus mitigée. D'une part, 45 à 60% continueraient de voter « toujours » ou « en général ». Mais 30 à 40% cesseraient d'exprimer leur suffrage⁴⁶. Ajoutons, afin d'être complets, les données pour les électeurs libéraux et démocrates chrétiens. Pour ces deux partis (VLD et CD&V), 60 à 70% d'électeurs répondent qu'ils iraient « toujours » ou « généralement » voter même si ce n'était plus

⁴⁰ Question : « Si le vote n'était plus obligatoire, iriez-vous voter... ».

⁴¹ Nous utilisons la dénomination des partis propre à l'année de l'enquête.

⁴² Comme c'est le cas dans tous les partis, les chiffres varient quelque peu selon les années. En 2002, le pourcentage s'élève à 82,4 %, tandis qu'il baisse à 72,7 % en 2004.

⁴³ En 2001, le pourcentage atteint 16,3%.

⁴⁴ L'an 2003 forme l'exception puisque le pourcentage chute à 72,5%.

⁴⁵ En 2000, le pourcentage est de 7,3%.

⁴⁶ Hormis en 2000, lorsque 'seulement' 20,6% des électeurs du Vlaams Blok déclarent ne plus 'jamais' vouloir voter. En 2003, le pourcentage remonte à 43,4%.

obligatoire⁴⁷. Notons que, tous partis confondus, les électeurs libéraux interrogés ont pointé davantage la catégorie « généralement »⁴⁸. De plus, 15 à 25% des électeurs libéraux notent ‘jamais’, tandis que seuls 10 à 15% des démocrates chrétiens ont le même réflexe⁴⁹.

Il est également intéressant d’analyser la part des différentes catégories, en tenant compte de la force relative des partis. Pour ce faire, nous examinerons d’abord le pourcentage des personnes interrogées pour les différents partis. Nous verrons ensuite si le pourcentage obtenu dans chaque catégorie est proportionnellement plus élevé ou plus faible.

Les réponses les plus nombreuses concernent les sections ‘toujours’ et ‘généralement’. Aussi bien les socialistes que les écologistes atteignent un score systématiquement plus élevé – c’est-à-dire pour chaque année et sans exception – que le pourcentage obtenu par leur parti le laisse présager. Ainsi en 2001, le SP représente 22,5% des personnes interrogées, mais 26,9% de celles qui sont prêtes à ‘toujours’ se rendre aux urnes, ou ‘généralement’. En 2005, le SP.a représente 22,2% des personnes interrogées et 24,7% des électeurs les plus convaincus. La même image apparaît pour Agalev : en 2001, ce parti représente 11,9% des personnes interrogées, mais 14,8% cochent les catégories ‘toujours’ ou ‘généralement’ ; en 2005, les chiffres sont respectivement de 11,5% et de 14,6%. Au Vlaams Blok/Vlaams Belang, c’est tout le contraire. La part des électeurs les plus convaincus (les catégories ‘toujours’ et ‘généralement’) est systématiquement moins élevée que celle du parti (exprimée en pourcentage) laisse supposer. En 2001, le Vlaams Blok est choisi par 10,2% des personnes interrogées, mais seulement 7,3% d’entre elles continueraient à voter ‘toujours’ ou ‘généralement’. En 2005, 10,3% des personnes interrogées déclarent avoir voté pour ce parti, mais seulement 8,5% continueraient se rendre aux urnes ‘toujours’ ou ‘généralement’ en cas d’abolition de l’obligation de voter. Pour les autres partis, la situation est plus équivoque car les variations sont importantes. Chez les démocrates chrétiens, pour une seule année (2000) la part des électeurs les plus convaincus est plus petite que le pourcentage des personnes interrogées qui ont voté pour le CVP aux élections communales. Mais toutes les autres années présentent une part équivalente (2002 et 2005) ou plus grande (2001, 2003 et 2004). Chez les libéraux, la part des électeurs les plus convaincus est, d’ordinaire, moins élevée que celle du parti (exprimée en pourcentage) ne le laisse supposer⁵⁰.

Quelques constats peuvent également être faits au sujet des électeurs interrogés qui ont coché la case correspondant à la volonté de ne plus ‘jamais’ se rendre

⁴⁷ Ici aussi, les pourcentages varient selon les années. En 2000, 57% des électeurs chrétiens-démocrates se réfèrent aux catégories ‘toujours’ et ‘généralement’ et 74,2% d’entre eux, en 2004.

⁴⁸ L’image des ‘indécis’ se renforce encore chez les libéraux par le fait que nombre d’entre eux indiquent la catégorie ‘parfois’. Toutefois, cette catégorie n’est pas retenue dans l’interprétation des résultats.

⁴⁹ En 2005, seulement 12,5% des électeurs chrétiens-démocrates désignent la catégorie ‘jamais’.

⁵⁰ Nous tenons à nous prononcer ici avec prudence, justement à cause de la variation des résultats. En 2005, en effet, le VLD représente 20,3 % des personnes soumises à l’enquête et 20,8 % de celles qui affirment vouloir continuer de voter ‘toujours’ ou ‘la plupart du temps’.

aux urnes en cas de suppression du vote obligatoire. La part de cette catégorie est beaucoup plus importante chez les partisans du Vlaams Blok (le double, en général) que le pourcentage interrogé de ses membres. En 2001, le Vlaams Blok représente 10,2% des personnes interrogées et 17,5% des électeurs les moins convaincus ; en 2005, ce sont respectivement 10,3% contre 19,8%⁵¹. Notons que ce taux est beaucoup plus bas dans les autres partis. Le seul dont une part importante de l'électorat aurait tendance à ne plus jamais voter lors d'une éventuelle abrogation du vote obligatoire est le VLD. Pour quatre années sur les six prises en compte, la part des électeurs les moins convaincus de ce parti est plus grande que le pourcentage des votants du VLD repris dans l'échantillon⁵². L'électorat d'Agalev montre, une fois de plus, le moins d'intérêt pour la suppression du droit de vote : en 2001, ce parti représente 11,9% des citoyens soumis à l'enquête contre seulement 3,1% des personnes déclarant ne plus jamais vouloir voter en cas de suppression de l'obligation de se rendre aux urnes. En 2005, les pourcentages s'élèvent respectivement à 11,5% contre 1,7%. Les chiffres sont similaires chez les électeurs socialistes, bien qu'ils s'avèrent moins nets. Les électeurs démocrates chrétiens donnent une image plus disparate : pour trois des six années examinées, la part des électeurs les moins convaincus est inférieure au pourcentage du groupe interrogé de ce parti, mais elle est supérieure en 2000, et équivalente en 2002 et 2005.

Il ressort de l'enquête menée à Gand, Bruges et Anvers en 2003 (voir le tableau 3, qui comptabilise les chiffres des trois villes, et le diagramme 1 à la fin) que les personnes ayant répondu qu'elles iraient 'toujours' ou 'généralement' voter lors des élections locales appartiennent principalement à Agalev, au CVP et au SP. Les électeurs du Vlaams Blok et du VLD décrocheraient les premiers. De plus, l'électorat du Vlaams Blok est celui comptant le plus de personnes déclarant qu'elles n'iraient plus 'jamais' voter en cas de suppression du vote obligatoire. À l'inverse, les électeurs de ce parti sont les moins nombreux parmi ceux proclamant qu'ils continueraient toujours à voter en cas d'abolition de l'obligation de se rendre aux urnes (9,8% des électeurs Vlaams Belang contre 11,1% de l'électorat total). L'écart de ces pourcentages n'est évidemment pas énorme, mais il est tout de même frappant que nous retrouvions, proportionnellement, une part plus importante des électeurs les plus convaincus dans les autres partis.

Si nous envisageons séparément les résultats des trois villes étudiées, l'électorat du SP à Gand est celui où la part de répondants déclarant avoir l'intention de continuer à 'toujours' ou 'généralement' voter est la plus élevée (78,1%). C'est aussi le cas de 75 % de l'électorat de l'ancienne VU-ID et de 72,5% chez Agalev. Les électeurs du Vlaams Blok sont à nouveau les plus nombreux à déclarer avoir l'intention de ne plus 'jamais' voter (43,4%).

⁵¹ 2000 fait exception : le parti représentait alors 9,1 % des personnes interrogées et seulement 8,6 % des électeurs les moins convaincus.

⁵² Nous rappelons que les variations des pourcentages des électeurs du VLD les moins convaincus sont assez importantes.

Tableau 3 : Position à l'égard du vote obligatoire lors des élections communales, en fonction du parti de préférence, en 2003 (pour l'ensemble des villes de Gand, de Bruges et d'Anvers)

Parti préféré		Voter en cas de suppression du vote obligatoire ?					
		Toujours	Généralement	Parfois	Jamais	Indécis	Total
SP	n	181	43	29	58	11	322
	r-%	56,2%	13,4%	9,0%	18,0%	3,4%	100,0%
VLD	n	133	56	39	68	18	314
	r-%	42,4%	17,8%	12,4%	21,7%	5,7%	100,0%
VU-ID	n	21	13	6	9	5	54
	r-%	38,9%	24,1%	11,1%	16,7%	9,3%	100,0%
CVP	n	161	32	29	43	19	284
	r-%	56,7%	11,3%	10,2%	15,1%	6,7%	100,0%
Agalev	n	120	53	26	20	13	232
	r-%	51,7%	22,8%	11,2%	8,6%	5,6%	100,0%
Vlaams Blok	n	94	16	21	66	10	207
	r-%	45,4%	7,7%	10,1%	31,9%	4,8%	100,0%
Autres	n	13	5	6	13	1	38
	r-%	34,2%	13,2%	15,8%	34,2%	2,6%	100,0%
Blanc/ nul	n	2	1	10	42	7	62
	r-%	3,2%	1,6%	16,1%	67,7%	11,3%	100,0%
NSPP ⁵³	n	126	54	53	101	25	359
	r-%	35,1%	15,0%	14,8%	28,1%	7,0%	100,0%
Total	n	851	273	219	420	109	1872
	r-%	45,5%	14,6%	11,7%	22,4%	5,8%	100,0%

À Bruges, les chiffres sont moins parlants. Cette fois, ce sont dans les électorats du CVP et d'Agalev que l'on retrouve la part la plus significative de répondants qui continueraient de voter. À nouveau, c'est au Vlaams Blok que celle-ci est la plus faible. Ces tendances se confirment pour Anvers. L'électorat d'Agalev y est celui où l'on déclare le plus vouloir continuer à voter même en cas d'abolition de l'obligation. À l'autre bout du spectre, on retrouve encore une fois l'électorat du Vlaams Blok au sein duquel se trouve la part la plus significative d'abstentionnistes potentiels.

5.4. Les conséquences sur la composition du corps électoral

Dans cette section, nous testons l'influence de quelques caractéristiques socio-démographiques sur la volonté des citoyens à prendre part ou non aux élections locales. Nous nous fondons, pour cela, sur les données de 2003, fournies par l'enquête menée dans les trois villes précitées.

⁵³ Ne se prononce pas.

5.4.1. Le genre

La thèse que les femmes seraient plus tentées par l'abstention se confirme. D'une part, 41,8% des femmes marquent leur intention de 'toujours' participer aux élections contre 49,1% d'hommes. D'autre part, 24,9% des femmes sont décidées à ne plus 'jamais' exprimer leur suffrage, tandis que le pourcentage des hommes n'est que de 19,9% (voir le diagramme 2 à la fin)⁵⁴.

Cette tendance générale se répète pour chacune des trois villes où l'enquête a été menée, mais la différence entre hommes et femmes n'y est pas identique. Ainsi, à Gand, les hommes et les femmes adoptent pratiquement le même comportement à 2,5% près, tandis que la différence se marque le plus à Bruges, où 40,2% des votes féminins seraient 'toujours' acquis, pour 53,2% des votes masculins.

5.4.2. L'âge

L'hypothèse de départ est que les convictions politiques des jeunes sont plus profondes que celles des personnes plus âgées. Dès lors, leur intention de continuer à voter malgré l'abolition de l'obligation de se rendre aux urnes serait plus élevée. Sur la base de notre étude, cette affirmation doit être nuancée.

Une majorité (58,6%) adopte une attitude positive à l'égard du devoir électoral jusqu'à l'âge de 35 ans. La tendance s'inverse après cette période de la vie. D'une part, les personnes de la catégorie des 18-24 ans et de celle des 25-34 ans sont plus enclines à vouloir 'toujours' ou 'généralement' voter si le vote obligatoire était abrogé (respectivement 65,9% et 66,7%). D'autre part, la seconde classe d'âge ne compte que 15,8% de personnes qui ne voteraient plus 'jamais', tandis que ce pourcentage s'élève à 24,6% dans la catégorie des 35-44 ans et atteint 27% chez les plus de 65 ans⁵⁵.

Cette tendance générale se confirme pour Gand et Bruges. En revanche, Anvers s'écarte en certains points de l'orientation dominante. La fracture se situerait plus tôt, entre les classes d'âge des 18- 24 ans et des 25-34 ans, où une hausse de la catégorie 'jamais' est observée. La proportion de 'jamais' y passe de 12,5% à 22,6%.

5.4.3. Le capital scolaire

La troisième variable analysée est le niveau de formation. L'hypothèse est que plus le capital scolaire est élevé, plus grande est la volonté de continuer à 'toujours' ou 'généralement' voter. Dans ce cas, l'hypothèse se confirme au plan empirique. En effet, le nombre des personnes interrogées se déclarant prêtes à 'toujours' exprimer leur suffrage est deux fois plus important chez les détenteurs d'un capital scolaire élevé que chez ceux à faible capital scolaire. Plus le capital scolaire est faible, plus grand est le nombre de personnes qui déclarent ne plus 'jamais' vouloir voter si l'obligation de le faire est abolie

⁵⁴ Le V. de Cramer atteint une valeur de 0,090 avec une valeur-p de 0,004.

⁵⁵ Le V de Cramer obtient une valeur de 0,107 avec une valeur-p de 0,000.

(39,8% vs. 6,6%). Autrement dit, ceci confirme l'argumentation de certains partis politiques, tels le SP.a et le CD&V, selon lesquels les personnes les moins bien formées décrocheraient⁵⁶.

À ce niveau, certaines différences apparaissent entre les trois villes étudiées. Gand et Bruges confirment la tendance générale, sauf que les électeurs qui, le cas échéant, ne souhaitent plus 'jamais' voter, sont moins présents dans la dernière ville citée. La position des Anversois est un peu plus radicale : le nombre des moins instruits ayant répondu qu'ils ne se rendraient plus 'jamais' aux urnes y est plus élevé tandis que le groupe de ceux qui souhaitent 'toujours' aller voter y est remarquablement plus restreint.

5.4.4. Les classes sociales

La quatrième hypothèse à tester est que les citoyens adoptent une attitude d'autant plus positive à l'égard du devoir électoral qu'ils appartiennent aux classes supérieures de la société. À nouveau, le test empirique confirme cette affirmation. Ainsi, parmi les ouvriers, avons-nous noté 39,5% de personnes refusant de voter contre 11,4% dans la classe sociale supérieure⁵⁷.

Lorsque l'on compare les trois villes, il apparaît que c'est à Bruges que les répondants émergeant à la classe supérieure ont l'attitude la plus positive à l'égard du vote obligatoire : À Anvers en revanche, l'ensemble des classes sociales est moins favorable à l'obligation de se rendre aux urnes. Aussi bien chez les ouvriers que dans la classe supérieure, le pourcentage des électeurs prêts à ne plus 'jamais' exprimer leur suffrage y est beaucoup plus important que dans les deux autres villes.

5.4.5. La situation socio-professionnelle

Pour ce qui a trait à la situation professionnelle des personnes interrogées, il apparaît que celle-ci semble avoir peu d'impact sur le rapport au vote obligatoire. Ainsi, les positions adoptées par les personnes interrogées, qui travaillent, et celles qui n'exercent pas de métier, sont très proches dans notre débat. Les réponses des premières sont légèrement plus positives (48,7% continueront 'toujours' de voter) que celles des secondes (41,5%)⁵⁸. Par ailleurs, un tiers des chômeurs se disent 'toujours' prêts à continuer de voter et la moitié de ce groupe se classe dans les catégories de ceux qui voteraient 'toujours' ou 'généralement', en cas de suppression du vote obligatoire⁵⁹.

Des différences notables sont cependant observées en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Le personnel enseignant et les cadres se déclarent clairement favorables au devoir électoral : ils répondent, à environ 80%, vouloir continuer de se rendre aux urnes 'toujours' ou 'généralement'. 65% des employés et des citoyens exerçant une profession libérale adoptent le même comportement, tandis que seulement 39,4% des indépendants adhèrent à la

⁵⁶ Le V de Cramer a une valeur de 0,229 avec une valeur-p de 0,000.

⁵⁷ Le V de Cramer a une valeur de 0,136 avec une valeur-p de 0,000.

⁵⁸ Le V de Cramer a une valeur de 0,075 avec une valeur-p de 0,006.

⁵⁹ Le V de Cramer a une valeur de 0,122 avec une valeur-p de 0,000.

catégorie des électeurs les plus convaincus d'aller voter. Les groupes les plus nombreux, décidés à ne 'plus jamais' voter, sont les ouvriers (41,5%), les ménagères et les hommes au foyer (48,2%). Comparativement, cette catégorie n'atteint que 4,9% dans le corps enseignant. Les scores énoncés ici sont similaires dans les trois villes.

5.5. *Qui décroche ?*

Comme nous l'avons indiqué, une grande diversité de variables sont prises en compte dans le projet de recherche. Le traitement de l'ensemble des rapports entre ces caractéristiques, d'une part, et celui du taux de participation aux élections communales, d'autre part, nous mènerait trop loin. Après avoir analysé un certain nombre d'arguments souvent utilisés dans le débat sur le vote obligatoire, nous nous concentrons à présent sur le groupe qui annonce ne plus 'jamais' vouloir se rendre aux urnes. Nous porterons plus précisément notre attention sur les caractéristiques à même de fournir les raisons les plus valables de l'appartenance ou non au groupe des abstentionnistes.

Pour nous faire une idée de la valeur interprétative des différentes variables indépendantes qui conditionnent ou non l'appartenance au groupe cité, nous avons fait usage d'une régression logistique (binaire). Cette technique statistique permet notamment de vérifier si la connaissance des diverses variables autonomes contribue à la "prédiction" ou à "l'interprétation" de la valeur d'une variable dite catégorisée (comme le fait de s'abstenir de voter ou non). La mesure dans laquelle les variables indépendantes contribuent à l'explication du fait de ne plus 'jamais' voter est exprimée au moyen d'un paramètre (Nagelkerke R^2). Plus la valeur – indiquée en pourcentage – est élevée, plus la variable indépendante contribue à expliquer la raison de l'abstention ou de la participation au scrutin⁶⁰. *Stricto sensu*, il s'avère toutefois impossible d'analyser les rapports de causalité entre les variables en se fondant sur ce type d'analyse. Seules les relations entre ces variables peuvent être traitées.

⁶⁰ Pour un commentaire plus détaillé sur la régression logistique, voir les publications suivantes: DEMARES, A., *Logit modeling. Practical applications*. Series: Quantitative applications in the social sciences, n° 86. Newbury Park, Sage Publications, 1992, 87 p. ; MENARD, S., *Applied logistic regression analysis*. Series: Quantitative applications in the social sciences, n°106. Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, 98 p. ; TABACHNICK, B.G. et FIDELL, L.S., *Using multivariate statistics*, 4^e éd., Boston/Londres, Allyn and Bacon, 2001, 971p.

Tableau 4: Les variables indépendantes fournissant les raisons les plus fiables concernant soit le refus de voter, soit la volonté de participer au scrutin, envisagées d'abord globalement, puis respectivement à Gand, à Bruges et à Anvers⁶¹.

Globalement			Gand			Bruges			Anvers		
1	Intérêt pour la politique	28,4%	1	Impuissance politique	29,4%	1	Intérêt pour la politique	22,7%	1	Intérêt pour la politique	34,8%
2	Impuissance politique	27,0%	2	Intérêt pour la politique	26,3%	2	Dernière profession principale	20,8%	2	Impuissance politique	28,4%
3	Intérêt politique ⁶²	20,1%	3	Attitude face aux immigrés	25,0%	3	Intérêt politique	19,0%	3	Intérêt politique	20,2%
4	Niveau de formation	17,6%	4	Intérêt politique	21,8%	4	Niveau de formation	16,8%	4	Niveau de formation	17,8%
5	Attitude face aux immigrants	16,6%	5	Niveau de formation	19,4%	5	Confiance en son semblable	13,0%	5	Attitude face aux immigrés	15,2%
6	Profession principale	15,3%	6	Profession principale	16,1%	6	Classe sociale	12,9%	6	Formation principale	15,0%
7	Sentiment face à la politique	12,7%	7	Sentiment face à la politique	15,0%	7	Impuissance politique	12,3%	7	Confiance dans les partis politiques	12,4%
8	Confiance dans la politique	11,0%	8	Parti préféré	14,4%	8	Sentiment face à la politique	12,1%	8	Intérêt actif pour la ville	12,1%
9	Confiance dans les partis politiques	10,8%	9	Confiance dans la politique	13,3%	9	Parti préféré	9,8%	9	Confiance dans la politique	11,0%
10	Parti préféré	9,6%	10	Confiance dans les partis politiques	13,0%	10	Situation professionnelle	9,8%	10	Sentiment face à la politique	10,3%

Ce travail permet de mieux dresser le portrait du « citoyen moyen potentiellement abstentionniste ». Les caractères de ceux qui décideraient de quitter le navire électoral sont clairement définis. Les suppositions et les constatations faites par les politiciens et les scientifiques au sujet de l'absentéisme des groupes faibles reçoivent ici une réponse empirique. Le tableau 4 présente le résultat de l'étude. L'importance relative des différentes caractéristiques susceptibles de provoquer le décrochage y est notée.

Trois conclusions générales peuvent être tirées à ce propos. Premièrement, comme énoncé plus haut, de légères différences apparaissent en fonction de la ville du domicile. Néanmoins, les électeurs qui ne voteraient plus si l'obligation en était levée présentent des caractéristiques largement concordantes à Gand, à Bruges et à Anvers, du moins pour les plus marquantes.

⁶¹ Les pourcentages représentent les valeurs de "Nagelkerke R²", qui sont le résultat de la régression logistique. Les variables contextuelles n'ont pas été prises en compte pour ce calcul. La mise en page de ces chiffres nous éclaire sur les valeurs p qui en dépendent. Les pourcentages libellés en gras comportent les valeurs-p inférieures ou égales à 0,001. Les valeurs-p supérieures à 0,001, mais inférieures à 0,050 sont marquées par un astérisque.

⁶² L'intérêt politique réfère à l'importance que les gens attachent au politique alors que 'l'intérêt pour la politique' réfère à l'intérêt que les gens ont envers la vie politique.

En deuxième lieu, les futurs abstentionnistes ont un profil de parti spécifique. Précisons immédiatement que maints caractères autres que celui-là nous en apprennent davantage sur ce groupe. Retenons par exemple l'intérêt porté à la politique ou le sentiment d'impuissance politique.

Troisièmement, notre analyse nuance le profil socio-démographique des personnes ne souhaitant plus voter. Ces dernières, en effet, se démarquent par le degré de leur intérêt pour la politique, par leur sentiment d'impuissance politique et par l'importance qu'elles attachent à la politique. Nous n'affirmons pas, par là, que ces attitudes sont totalement étrangères au profil de l'électeur en général. Mais nous les mettons en exergue, car elles soulignent la spécificité de ceux qui ne voteraient plus en cas de suppression du suffrage obligatoire.

5.6. L'impact de l'intérêt pour la politique sur la volonté de participer au scrutin

Selon les partisans du vote obligatoire, son abrogation entraînerait une distorsion sociale de l'électorat. Le niveau de l'intérêt des électeurs pour la politique permet d'évaluer la réalité et l'importance de cette distorsion. C'est un bon indicateur de la volonté, ou non, de se rendre aux urnes, mais il peut recouvrir plusieurs éléments : d'une part, l'intérêt général que l'on accorde à la politique, d'autre part, le prix que l'on attache à être bien informé sur sa ville ou sur son quartier. Le genre de sentiments qu'éveille la politique chez les gens nous renseigne également sur leur propension à participer aux élections locales.

Les résultats du sondage mené en 2003 (à Gand, à Bruges et à Anvers) montrent que les personnes interrogées qui s'intéressent 'beaucoup' ou 'énormément' à la politique ont un désir plus grand de participer au scrutin. 77,9% de cette catégorie est prête à 'toujours' voter. À peine 12,6% des gens qui disent ne pas éprouver d'intérêt politique déclarent vouloir continuer à exprimer leur suffrage, tandis que 63,5% de ce groupe ne se rendrait plus au bureau électoral. Ajoutons que les auditeurs 'assidus' ou 'très assidus' des informations politiques dans les médias sont plus enclins à voter que la population moyenne.

Enfin, la mesure dans laquelle on se sent politiquement impuissant joue également un rôle. L'individu qui estime pouvoir influencer sur la politique aura plus tendance à se rendre aux urnes (74,4%) que celui qui a l'impression de ne rien pouvoir changer (22,3%). De plus, les personnes éprouvant une grande impuissance face au politique auront tendance à décrocher plus rapidement.

De ces données, il ressort donc que la suppression du vote obligatoire engendrerait bel et bien une distorsion sociale de l'électorat. Manifestement, les personnes indifférentes à la politique se désisteraient clairement plus vite que les autres. Cela vaut aussi pour les citoyens qui nourrissent des sentiments négatifs à l'égard du politique ou qui n'en saisissent pas l'importance.

5.7. La participation politique: l'affiliation à des associations et à des partis politiques induit une propension à continuer de voter

Pour terminer, nous nous sommes également penchés sur le lien entre la participation politique des personnes interrogées et le fait de voter ou non. Toutefois, nous envisageons, la 'participation politique' dans un sens large. Il peut s'agir à la fois d'une concertation ponctuelle avec le pouvoir communal, de bénévolat, de la réponse à une enquête d'opinion organisée par la ville de Gand, ou d'être membre soit d'un comité de quartier, soit d'une association.

Celui qui donne son avis à la demande du pouvoir communal a une propension plus grande à exprimer son suffrage dans l'hypothèse où le vote obligatoire serait aboli. 19,5% de la population interrogée à Gand, à Bruges et à Anvers fait régulièrement part de son opinion aux questions posées par les dirigeants de sa ville. À l'intérieur de ce groupe, 80% dit vouloir 'toujours' voter aux élections communales, ou du moins 'généralement', même sans y être tenu. En revanche, seulement 55,2% des individus qui ne répondent jamais aux requêtes de la ville sont prêts à le faire. En outre, 26,1% parmi ceux-ci a l'intention de ne plus 'jamais' émettre son suffrage, si la possibilité légale lui en est offerte.

Accéder à une demande de la ville à s'exprimer n'est qu'une première étape. Parmi ceux qui ont répondu à notre enquête, certains sont soit membres d'un comité de quartier, soit ils participent activement aux auditions publiques ou aux concertations ponctuelles. 7,1% de nos correspondants adhèrent en effet à un comité de quartier dans l'une des trois villes étudiées. 60,6% d'entre eux sont disposés à continuer de voter aux communales, en cas d'abrogation du vote obligatoire. Le chiffre tombe à 44,3% pour les habitants qui ne font pas partie d'un comité de quartier. Concernant les participants à des concertations ou à des séances publiques, la conclusion est identique. Le risque d'un désintérêt pour le scrutin local, de leur part, s'avère donc sensiblement moins élevé.

Les électeurs interrogés qui siègent dans un organisme communal sont également moins tentés de s'abstenir en cas de suppression du vote obligatoire. 81,6% de cette catégorie affirme rester 'toujours' ou 'généralement' fidèle au devoir électoral. Le pourcentage des personnes du même avis, mais qui ne siègent pas, n'atteint que 59,5%. La même constatation vaut d'ailleurs pour les gens qui se renseignent activement sur leur ville. 79,6% d'entre eux iraient 'toujours' ou 'généralement' voter aux communales. Ceux qui ne s'informent pas seraient à peine 54,8% à faire la même démarche.

De plus, nous avons analysé l'influence de l'affiliation à des associations, à des syndicats et à des partis politiques sur la persistance à exprimer son suffrage. Les électeurs socialement engagés semblent plus prompts à voter, même en cas de changement de législation en la matière. Les citoyens qui ne s'investissent guère seraient beaucoup moins assidus. 36,9% des personnes interviewées sont parties prenantes dans une organisation. 67,7% d'entre elles sont prêtes à se rendre 'toujours' ou 'généralement' aux urnes. Le pourcentage se réduit à 55,6% pour ceux qui ne s'impliquent pas dans la société.

Pour terminer, nous avons étudié le lien entre l'adhésion à un parti politique, d'une part, et le désir de participer aux élections locales, d'autre part⁶³. Parmi toutes les personnes soumises à l'enquête, 6,1% sont, à l'époque, membres d'un parti politique. À l'intérieur de cette catégorie, 75,5% des affiliés répondent qu'ils continueraient de voter 'toujours' ou 'généralement'. Les réponses dans le même sens n'atteignent que 59,1% chez les non-membres. L'adhésion à un parti politique influence donc, très positivement, la participation au scrutin.

6. Conclusion

Dans le passé, le débat qui nous occupe a régulièrement resurgi, particulièrement après les élections favorables au parti d'extrême droite, le Vlaams Blok. Que certains considèrent l'abolition du vote obligatoire comme un remède contre le succès de ce parti n'est pas le fruit du hasard. La suppression de l'obligation de voter dépendra, en Flandre, de plusieurs facteurs. Le monde politique, comme le monde académique, restent très divisés sur cette question sensible.

Les partis comptent à la fois des défenseurs et des adversaires du vote obligatoire. D'une part, les partisans (SP.a, CD&V) de ce dernier requièrent la garantie de la participation politique des franges de la population moins formées et plus faibles. Ils rappellent également que les citoyens ont non seulement des droits, mais aussi, des devoirs. D'autre part, les adversaires du vote obligatoire (VLD, N-VA, Spirit, Groen ! et Vlaams Belang) mettent surtout l'accent sur la liberté de l'électeur. Pour certains d'entre eux, l'abrogation du scrutin obligatoire devrait impérativement s'accompagner de mesures visant à augmenter la participation politique de la société. Les avocats de la suppression du vote obligatoire rappellent aussi la situation d'exception de notre pays à cet égard – le vote obligatoire n'existe pratiquement plus à l'étranger. Ils insistent enfin sur la nécessité pour les politiciens d'étayer plus solidement leur argumentation, ce qui, tout compte fait, favoriserait le débat politique.

L'enquête scientifique que nous avons menée en la matière conduit à quelques constats importants. Premièrement, la situation socio-économique du citoyen influence fortement le degré de sa participation politique. En effet, la catégorie socioprofessionnelle et la formation s'avèrent déterminants. Cela revient à dire que les classes supérieures participent davantage à la chose publique. À l'inverse, la propension à décrocher des groupes socialement plus faibles et moins formés se confirme. En second lieu, la baisse de la participation électorale à l'étranger est assez impressionnante. La littérature scientifique énonce différentes solutions pour y remédier, mais le meilleur moyen ne serait-il pas, tout simplement... de rendre le vote obligatoire ?

⁶³ Nous sommes conscients que peu de Flamands possèdent une carte de parti. De fait, le nombre des adhérents recule sans cesse. Pour l'instant, le nombre de Flamands inscrits dans un parti politique est de 258.598. Cf. à ce sujet GORLÉ, P., "Steeds minder Vlamingen kopen partijkaart", in *Het Laatste Nieuws*, 24 janvier 2005 ou DEBACKERE, K., "Vlaamse partijen verliezen snel leden", in *De Standaard*, 23 janvier 2005.

Notre contribution projetait de fournir un appui judicieux au débat. Pour y parvenir, nous avons confronté, dans la mesure du possible, quelques arguments couramment évoqués avec les données empiriques localement disponibles. Il en résulte tout d'abord, un accroissement progressif du groupe des électeurs les plus convaincus et, ensuite, la validité de l'argument de la 'marginalisation politique'. Certains groupes sociaux décrocheraient effectivement, ce qui engendre le danger de ne plus voir leurs intérêts représentés sur la scène politique. La question de la légitimité des élus se pose alors. En outre, la volonté de continuer à participer aux élections dépend étroitement du degré de l'intérêt porté par les électeurs pour la politique. En d'autres termes, les efforts pour attirer les gens au bureau de vote devraient être multipliés en cas de suppression du vote obligatoire. L'hypothèse que les partis extrêmes, tel le Vlaams Belang, risqueraient de 'perdre' des électeurs, faute de motivation suffisante, se confirme également.

Ajoutons immédiatement que non seulement le Vlaams Belang serait touché, mais aussi d'autres partis, tel le VLD. Rappelons toutefois que la mesure de l'intention de vote de l'électorat sur le plan local – notre base de données – n'équivaut pas aux prévisions du comportement réellement adopté lors des futures élections. Comme nous l'avons évoqué, en cas de suppression du vote obligatoire, le Vlaams Belang pourrait mener campagne afin de convaincre ses électeurs de faire un usage effectif du droit de vote. Cela modifierait totalement le contexte et rendrait les résultats complètement imprévisibles. Utiliser l'abrogation du vote obligatoire uniquement comme *remède* contre l'extrémisme serait en tout cas une erreur. Enfin, les conséquences 'positives' aux yeux des partisans de l'abrogation du vote obligatoire ne font absolument pas le poids face aux effets négatifs qu'elle engendrerait, notamment la marginalisation politique.

Diagramme 1 : Position à l'égard du vote obligatoire lors des élections communales, en fonction du parti de préférence, en 2003 (pour l'ensemble des villes de Gand, de Bruges et d'Anvers)

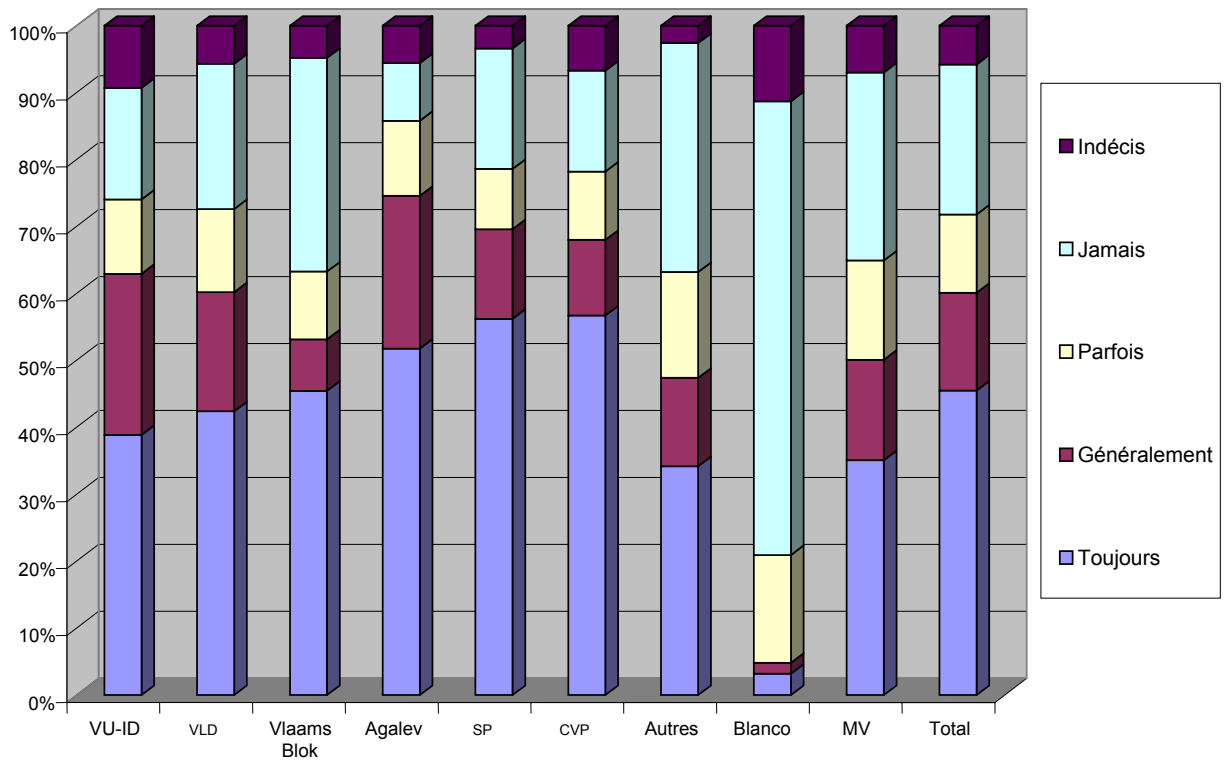


Diagramme 2 : Position à l'égard du vote obligatoire selon le sexe (en 2003)

